

Le multi-accueil s'ouvre aux jeunes handicapés

COVE – Vaucluse (25 communes, 70 271 habitants). Toutes les crèches et haltes-garderies de la communauté accueillent depuis trois ans les enfants en situation de handicap.

En moins de dix ans, grâce à deux contrats enfance (2004-2009 et 2010-2013) passés avec la caisse d'allocations familiales, la communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) a construit ou agrandi sept structures d'accueil de la petite enfance. De quoi pouvoir les rendre accessibles à toute sorte de public. Aujourd'hui, elle assure la gestion directe de 100 places réparties sur quatre structures et finance le fonctionnement de huit autres structures. Au total, ce sont plus de 1 100 enfants qui ont pris en 2012 le chemin de la crèche ou de la halte-garderie.

Au-delà de cet aspect purement quantitatif, les élus de la COVE ont souhaité élargir leurs offres en se penchant sur la problématique de l'accueil des petits handicapés. Car la donne a changé depuis l'adoption de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le texte stipule « *que toute famille peut bénéficier, au plus près de son domicile, d'un mode d'accueil pour son enfant en fonction des places disponibles* ».

En 2010, la COVE répond à un appel à projets de la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales). Sa proposition est retenue. Une chargée de mission est alors embauchée pendant trois ans pour développer l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la COVE. Pas question cependant de se substituer aux établissements spécialisés : les multi-accueil ne soignent pas mais socialisent.

Premier obstacle à surmonter et non des moindres : lever les réticences du personnel. « *Beaucoup ne savaient pas trop comment s'y prendre. Des journées de sensibilisation et d'information ont permis de*

120

personnes des 13 structures de la collectivité ont été formées ainsi que 22 assistantes maternelles du territoire de la COVE

lever les freins et de constater que l'accueil d'un enfant différent n'est pas forcément source de difficultés supplémentaires », explique Nadine Ramade, responsable de la petite enfance à la COVE. 120 personnes des 13 structures de la collectivité ont été formées ainsi que 22 assistantes maternelles du territoire de la COVE.

Seconde étape : proposer aux enfants en situation de handicap un projet d'accompagnement individualisé en concertation avec les familles, le corps

médical et les établissements spécialisés. Chacun des 27 enfants de moins de trois ans accueillis depuis 2011 en a bénéficié.

Même si le financement de cette action vient de s'achever au terme de trois ans, les acteurs de la petite enfance comptent bien poursuivre sur leur lancée : « *Nous avons fait l'essentiel en créant des liens et un réseau de concertation efficace entre les différents partenaires : CAF, protection maternelle et infantile, diverses associations, professionnels de la petite enfance... Malgré cela, il nous reste encore beaucoup à entreprendre dans le domaine de la communication car quelques familles ignorent la démarche de la COVE* », relève Nadine Ramade. Dernière campagne d'information en date : les courriers de la CAF ou de la Mutualité sociale agricole annonçant le versement d'une allocation sont accompagnés d'une lettre d'information qui précise aux parents l'existence de structures d'accueil.

Thierry GUERRAZ



© Thierry Guerraz

À Sarrians, le handicap est depuis longtemps pris en compte

Le multi-accueil répond au doux nom de Grenadine. Dans cette structure associative située à Sarrians et financée en bonne partie par la COVE, on s'est fait une spécialité d'accueillir des enfants handicapés depuis maintenant plus de quinze ans. Avec parfois des pathologies lourdes comme la trisomie ou l'autisme. Il est vrai qu'avec une éducatrice jeune enfant référente et une psycho-

logue, la structure s'est donnée les moyens de recevoir ces enfants dans de bonnes conditions. Quant à l'opération menée par la COVE, Ségolène Valingot, directrice de Grenadine, pense « *qu'elle a permis de mieux irradier le territoire en termes de capacités d'accueil. La preuve en est que nous ne nous sommes occupés que d'une seule jeune fille au cours de cette année* ».